Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Achat d'une voiture volée à un particulier

Par Visiteur

Bonjour,

j'ai fait l'acquisition d'une voiture Porsche 996 d'une valeur de 23000? à un particulier. Il s'agit en fin de compte d'une voiture volée (depuis 2008 en Italie) et le véhicule m'a été saisie par la gendarmerie. Après vérification par les gendarmes, la voiture m'a été vendu par un escroc recherché par Interpole qui à ce jour court toujours. En intendant le véhicule est placé sous scellé et j'ai perdu mon argent. Existe-t-il un moyen de récupérer cette voiture sachant que je l'ai acheté de bonne foi ?

Cordialement.

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Existe-t-il un moyen de récupérer cette voiture sachant que je l'ai acheté de bonne foi ?

Vous pouvez vous adresser au procureur de la République mais en principe vous ne pourrez pas récupérer la voiture car elle va être rendue à son propriétaire.
Je suis navrée mais si vous l'avez acheté de bonne foi la seule issue heureuse sera que vous ne serez pas poursuivi pour recel.

Cordialement

Par Visiteur

A quel procureur de la république dois-je m'adresser et disposez-vous d'une adresse à me fournir ?

Par Visiteur

Monsieur,

Je suppose que les gendarmes qui ont saisi la voiture en ont référé au procureur de la République dans le ressort du tribunal de grande instance où se trouve la gendarmerie. Le mieux serait donc soit de vous adresser aux gendarmes pour avoir confirmation de ce fait soit directement au greffe du TGI.

Cordialement